



A la Roche-sur-yon, le 12 mars 2019

Madame la Directrice académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Les premières conséquences des mesures prises par le gouvernement commencent à se faire sentir dans notre département pour le 2nd degré. Ainsi, les créations de poste sont en chute libre par rapport à l'an dernier. De même, le nombre de postes prévus pour les stagiaires est aussi en baisse. Les suppressions de postes, quant à elles, sont en légère hausse, particulièrement dans les lycées. La situation d'ensemble marque donc un certain recul lié aux choix budgétaires mais aussi pédagogiques du gouvernement Philippe.

Ces choix vont aggraver une situation déjà tendue dans les établissements. Le nombre d'élèves par classe très élevé en Vendée ne va pas s'améliorer voire même s'aggraver dans nombre de collèges et de lycées. L'UNSA-Education ne peut que déplorer ces choix politiques délétères pour les élèves et les personnels du Ministère de l'Education nationale.

Nous constatons aussi la hausse importante des Blocs de Moyens Provisoires que ce soit en nombre ou en quotité, particulièrement dans les collèges. Ces postes sont occupés le plus souvent par des contractuels et ils ne sont pas toujours à temps plein. Cela amène à des salaires faibles voire très faibles. Le Ministère de l'Education nationale emploie donc de plus en plus de travailleurs pauvres, particulièrement en Vendée. Nous nous élevons bien entendu contre cette situation. Nous nous interrogeons aussi : est-elle la préfiguration de la mise en application du rapport CAP22 ? La Vendée serait-elle un département pilote de la contractualisation généralisée dans la Fonction publique ? Où sont les TZR qui pourraient remplir avec efficacité et dans de bonnes conditions de travail ces missions ?

Enfin, si la mise en œuvre de la réforme du lycée et du baccalauréat ne semble pas avoir encore de conséquences importantes dans notre département, nous resterons vigilants jusqu'à la fin de l'année. D'ailleurs, des actions se développent dans certains établissements et montrent une grande inquiétude des équipes pédagogiques.

Pour avoir une vision claire, il va falloir attendre les choix définitifs des élèves de seconde au troisième trimestre. A ce moment-là et, à ce moment-là seulement, les structures des lycées pourront être pérennisées. Or, la note de la DGESCO aux proviseurs en date du 6 mars ne nous rassure pas du tout sur la manière dont sera traité l'orientation des élèves de seconde en fin d'année scolaire. Un bilan doit être présenté au CTSD avant la fin de l'année scolaire.